

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 9  
Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix  
Le 22 Décembre 2010  
Le **Conseil Municipal** de la Commune de **THIONNE**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Mr. Jean Paul CHERASSE**  
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 Décembre 2010  
**Présents** : Mmes BOUILLOT, GUINOT  
MM. CHERASSE, LAFORET, TOURNU, PAUTONIER, NAUROY.  
**Absents** : S. TERON,  
**Secrétaire de séance** : M. BOUILLOT  
**Pouvoir** : Mme SOURDOT, M. CIVET

**Objet :**  
**RCEA**

La RCEA traverse le département de l'Allier d'Est en Ouest.  
Depuis de très longues années, le Conseil Général, les communes et  
leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et  
l'ensemble des acteurs économiques ont demandé que cet axe soit porté  
à 2 X 2 voies sur l'ensemble de son parcours.

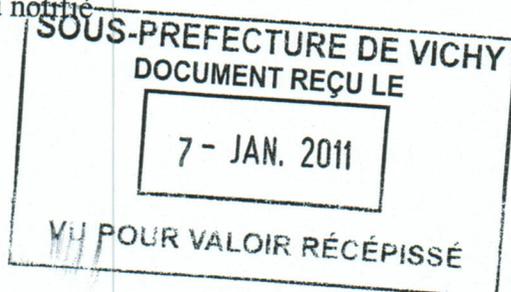
Quelques tronçons ont déjà été réalisés mais cette voie de circulation  
demeure très accidentogène, comme le prouve le nombre d'accidents et  
le nombre de décès de ces derniers mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Thionne à l'unanimité des membres présents :

- D'une part :  
Regrette que l'état n'assume pas ses responsabilités en matière de  
circulation et de sécurité des usagers.
- D'autre part  
Manifeste son soutien à cette solution et demande la mise en  
concession autoroutière dans les plus brefs délais.
- Insiste fortement sur la mise en place immédiate de mesures de  
sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.
- Demande à ce que les échangeurs soient maintenus dans leur  
intégralité pour la desserte de nos territoires.
- Demande la gratuité pour les cabotages de proximité.

Reçu en Sous Préfecture  
De Vichy le :  
Publié ou notifié  
Le :



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.P. CHERASSE